



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 23 JUIN 2022

DELIBERATION N° 2022-09

Projet de Zone test agricole

Le vingt-trois juin deux-mille-vingt-deux à dix heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du treize juin deux-mille-vingt-deux.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire	Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Marine COLOMBEY – Direction régionale OFB	Valérie BOUCHAUD-VIOLEAU – URCPPIE
Hervé BRULÉ – DREAL Centre-Val de Loire	Cyril MAURER – Fédérations des Maisons de Loire
Lena DENIAUD – DRAAF Centre-Val de Loire	Henry FRÉMONT – Chambre Régionale d'Agriculture
Christian GATTEFIN – Département du Cher	Alain MACHENIN – Fédération régionale des chasseurs
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord	Julien PROSPER – Fédération de pêche Centre-Val de Loire

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – DRAAF Centre-Val de Loire
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Ganesh CHANDRAKUMAR – ARB Centre-Val de Loire	Estelle MENAGER – Département d'Eure-et-Loir
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire	Robin PILLU – Département d'Eure-et-Loir
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire	Mellie GRATEAU – URCPPIE
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Marine LAUER – Centre Régionale de la Propriété Forestière
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Thérèse PLACE – DREAL Centre-Val de Loire
Nathalie FRANÇOIS – Région Centre-Val de Loire	

POUVOIRS

- Catherine GAY, Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire,
- Michel PRÉVOST, CEN Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Guy JANVROT, FNE Centre-Val de Loire.

16 administrateurs votants présents et 2 pouvoirs.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

- la présentation de la fiche projet déposée auprès de l'OFB en avril 2022 pour intégration de la Zone test agricole dans le Life Stratégique Nature 2024-2032,
- le retour positif de l'OFB dans une enveloppe budgétaire réduite de 60% de l'estimation (360 K€ pour un budget maximum de 600 K€), sur une durée de 7 ans au lieu de 9 ans, et pouvant bénéficier d'un cofinancement complémentaire de 15% de l'OFB sous réserve d'un apport identique de la Région.

Décide à l'unanimité

d'approuver le principe d'intégration du projet de Zone test agricole dans le Life Stratégique Nature, et la recherche de financements mobilisables.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance


Monsieur Jean-François BRIDET